

Des libertés, des droits et des devoirs

Les républiques qui se succèdent fixent la liberté d'expression prévue par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La loi de 1905 officialise la séparation de l'Église et de l'État. Elle donne à chaque individu la liberté de croire en ce qu'il veut ou de ne pas croire.

Cette loi garantit la laïcité de la République.

Le droit de vote s'élargit au cours du XXe siècle, mais il ne s'applique aux femmes qu'en 1944.

Sous le régime de la république, les Français ont des droits mais aussi des devoirs.

